

## CIDE de l'académie de Poitiers CALENDRIER Mouvement 2021

<b>Mercredi 03 février 2021</b> 14h00 - 17h00	<b><u>Commission interdiocésaine de l'emploi n°1</u></b> : Etat des départs en retraite, demandes de mutations, postes restant vacants. Préparation des documents du mouvement.
<b>Jeudi 04 février 2021</b>	Envoi (écoles et intranet) des consignes et formulaires pour les demandes de mutation .
<b>Vendredi 05 mars 2021</b>	<b>Date limite de retour</b> au chef d'établissement des demandes de mutation ( <u>Formulaire n° 1</u> ) accompagnées de l'ancienneté générale de services.
<b>Lundi 08 mars 2021</b>	<b>Date limite de retour</b> à la DDEC par les chefs d'établissement des demandes de mutation ( <u>Formulaire n° 2</u> ) accompagnées des formulaires n°1 et des anciennetés générales de services pour chaque enseignant demandeur.
<b>Mercredi 31 mars 2021</b> 9h00 – 12h00	<b>Bureau CIDE</b> pour validation des listes à publier Envoi dans les écoles et sur Intranet des listes des postes à pourvoir.
<b>Lundi 03 mai 2021</b>	<b>Date limite de retour</b> à la DDEC de POITIERS des candidatures aux postes publiés : <b>ATTENTION à bien respecter ce délai</b>
<b>Mercredi 5 mai 2021</b> 14h00 -17h00 DDEC POITIERS	<b><u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 2</u></b> vérification de l'ancienneté des demandeurs + questions diverses Classification des demandeurs par ordre de priorité
<b>Mercredi 26 mai 2021</b> 13h30 – 19h00	<b><u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 3</u> : première phase du mouvement</b> <b>Avis</b> sur les propositions d'affectation <i>Vérification de l'ancienneté des PES et des demandeurs d'emploi.</i>
<i>A partir du 27 mai 2021</i>	Propositions aux chefs d'établissement et nominations dans les écoles + envoi aux enseignants concernés
<i>Jeudi 27 mai 2021</i>	Publication et envoi de la liste des postes restants aux demandes extérieures et aux enseignants stagiaires.
<b>Lundi 07 juin 2021</b>	<b>Date limite de retour</b> à la DDEC de POITIERS des candidatures aux postes publiés (demandes extérieures, enseignants stagiaires) <b>ATTENTION à bien respecter ce délai</b>
<b>Mercredi 16 juin 2021</b> 14h00 – 17h00	<b><u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 4</u> : deuxième phase du mouvement</b> Nominations demandes extérieures, affectations enseignants ayant validé leur année de stage
<i>à partir du 17 juin 2021</i>	- Envoi aux chefs d'établissement, aux enseignants concernés - Synthèse du mouvement : postes restant à pourvoir à l'issue de la deuxième phase
<b>Lundi 05 juillet 2021</b> 17h00 – 19h00 DDEC POITIERS	<b><u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 5</u> :</b> Affectations lauréats concours pour année de stage
<b>Mardi 13 juillet 2021</b> 14h00 – 17h00 DDEC POITIERS et Visio	<b><u>Commission interdiocésaine de l'Emploi n° 6</u> :</b> Affectations des enseignants -suppléants